



République Française  
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 13/07/2023  
Reçu en préfecture le 13/07/2023  
Publié le  
ID : 057-245700695-20230628-C20230627\_22\_SI-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an Deux Mille Vingt-trois, le vingt-sept juin à dix-neuf heures, dûment convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de Communauté à Cattenom, les Conseillers communautaires des Communes constituant la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

### Etaient présents :

Monsieur Michel PAQUET,  
MM. Roland BALCERZAK, Bernard ZENNER, Michel HERGAT, Maurice LORENTZ, Mme Marie-Marthe DUTTA GUPTA, MM. Guy KREMER, Denis BAUR, David ROBINET,

MM. Eric GONAND, Philippe GAILLOT, Mme Maryse GROSSE, MM. Michel SCHMITT (arrivé au point 8), Mme Christine ACKER, M. Hervé GROULT, Mme Mauricette NENNIG, MM. Bernard DORCHY, Yves LICHT, Mme Alieth FEUVRIER, MM. Bertrand MATHIEU, Thierry MICHEL, Alain REDINGE, MMES Marie-Josée THILL, Céline CONTRERAS, Nadine GALLINA, M. Régis HEIL, Mme Emmanuelle JACQUEMOT, MM. Hervé PATAT, Jerry PARPETTE, Didier PALLUCCA, Mme Patricia VEIDIG, M. Yannick OLIGER, Mme Déborah LANGMAR, MM. Joseph GHAMO, Joseph BAUER, Olivier KORMANN, MMES Brigitte DA COSTA, Valérie CARDET, M. Serge RECH, Mme Christine KOHLER

<b><u>Absents avec procuration :</u></b>	Rachel ZIROVNIK	à	Michel PAQUET
	Benoît STEINMETZ	à	Marie-Marthe DUTTA GUPTA
	Denis NOUSSE	à	Alain REDINGE
	Hassan FADI	à	Hervé GROULT
	Marie-Odile KRIEGER	à	Yannick OLIGER
	Christelle MAZZOLINI	à	Olivier KORMANN
	Joël IMMER	à	Brigitte DA COSTA
	Karine BERNARD	à	Valérie CARDET

**Absents excusés :** Bertrand ALESCH, Marie-Pierre LAGARDE, Evelyne DEROUCHE,

**Date de la convocation :** 31 mai 2023

Nombre de membres en exercice : 51  
Nombre de membres présents : 40  
Nombre de votants : 48

**Secrétaire de séance :** Emmanuelle JACQUEMOT



## **22. Objet : Attribution de fonds de concours au titre de la transition énergétique**

Vu l'article L. 5214-16 V du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant le versement de fonds de concours entre une communauté de communes et ses communes membres,

Vu la délibération n° 15 du Conseil communautaire en date du 24 septembre 2019 portant adoption du règlement d'intervention en faveur de la transition énergétique pour les communes,

Vu la délibération n° 15 du Conseil communautaire en date du 15 décembre 2022 modifiant le règlement en faveur de la transition énergétique pour les communes,

Vu la délibération n° 19 du Conseil communautaire en date du 27 juin 2023 modifiant le règlement en faveur de la transition énergétique pour les communes,

Considérant que des dossiers de demande de fonds de concours au titre de la transition énergétique ont été déposés :

- le 30 mars 2023 par la Commune de Cattenom,
- le 18 avril 2023 par la Commune d'Entringe,
- le 3 mai 2023 par la Commune de Contz-les-Bains,
- le 24 mai 2023 par la Commune de Volmerange-les-Mines,

Considérant que les travaux prévus consistent en un remplacement des éclairages publics par des dispositifs de type LED,

Considérant que les dossiers sont complets et répondent aux conditions d'éligibilité de la nouvelle version du règlement d'attribution :

Commune	Objet	Montant total du projet HT	Montant subventions obtenues	Montant subventionnable	% demandé / montant subventionnable ou dépense totale	Montant du FC à verser par la CCCE	Autofinancement communal
Cattenom	Passage en LED sur 150 têtes de candélabres	76 617,30 €	0 €	70 000 €	50%	35 000 €	41 617,30 €

Commune	Objet	Montant total du projet HT	Montant subventions obtenues	Montant subventionnable	% demandé / montant subventionnable ou dépense totale	Montant du FC à verser par la CCCE	Autofinancement communal
Entringe	Passage en LED sur 176 têtes de candélabres	80 776,06 €	48 466 €	32 310,06 €	50 % du subventionnable 20 % du total	16 155,03 €	16 155,03 €

Commune	Objet	Montant total du projet HT	Montant subventions obtenues	Montant subventionnable	% demandé / montant subventionnable ou dépense totale	Montant du FC à verser par la CCCE	Autofinancement communal
Contz-les-Bains	Passage en LED sur 49 têtes de candélabres	32 955,19 €	0 €	32 955,19 €	50%	16 477,59 €	16 477,60 €

Commune	Objet	Montant total du projet HT	Montant subventions obtenues (fonds vert)	Montant subventionnable	% demandé / montant subventionnable ou dépense totale	Montant du FC à verser par la CCCE	Autofinancement communal
Volmerange-les-Mines	Remplacement de 58 têtes de candélabres	25 321 €	12 661 €	12 660 €	50 % soit 25% de la dépense totale	6 330 €	6330 € soit 25 %

Considérant cet exposé,

Après avis favorables de la Commission « Environnement et Développement durable » en date du 1<sup>er</sup> juin 2023 et du Bureau communautaire en date du 13 juin 2023,

Il est demandé au Conseil communautaire :

- de valider l'attribution du fonds de concours au titre de la transition énergétique pour le remplacement des éclairages publics en leds pour les communes suivantes :
  - Cattenom,
  - Entringe,
  - Contz-les-Bains,
  - Volmerange-les-Mines,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la notification relative à ces fonds de concours et accomplir toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Le Conseil communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.**

Vote : Pour : 48  
Abstention : 0  
Contre : 0

Fait à Cattenom, le 28 juin 2023

Le Président,

Michel PAQUET



Envoyé en préfecture le 13/07/2023

Reçu en préfecture le 13/07/2023

Publié le

ID : 057-245700695-20230628-C20230627\_22\_SI-DE